



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/CP/2002/L.1/Add.1
31 octobre 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES
Huitième session
New Delhi, 23 octobre-1^{er} novembre 2002
Point 13 a) de l'ordre du jour

**PROJET DE RAPPORT DE LA HUITIÈME SESSION
DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES**

Additif

PREMIÈRE PARTIE: DÉLIBÉRATIONS

**XI. RÉUNION DE HAUT NIVEAU RASSEMBLANT LES MINISTRES
ET LES HAUTS RESPONSABLES**
(Point 11 de l'ordre du jour)

1. La réunion de haut niveau de la Conférence à sa huitième session a été ouverte à la 3^e séance plénière, le 30 octobre. À cette occasion, des discours de bienvenue ont été prononcés par le Président de la Conférence, la Secrétaire exécutive et le Premier Ministre indien, S. E. M. Atal Bihari Vajpayee. En outre, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et financières s'est adressé aux délégués au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Des déclarations ont également été faites par des chefs et des représentants d'organismes des Nations Unies et d'organisations connexes, et par des représentants d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales.
2. En outre, des représentants de la jeunesse indienne ont donné lecture d'une Charte des enfants sur les changements climatiques, qui avait été rédigée par des élèves de 25 écoles de New Delhi à l'initiative du Tata Energy Research Institute. Après la lecture de cette charte aux délégués, les représentants de la jeunesse l'ont remise au Président. Ce dernier s'est félicité

de l'intérêt agissant des délégués de la jeunesse pour le débat sur les changements climatiques et il les a remerciés de lui avoir remis la Charte.

A. Inauguration

1. Déclaration du Président

3. Ouvrant la réunion de haut niveau de la Conférence à sa huitième session, le Président s'est félicité de la ferme volonté du Premier Ministre indien de promouvoir la cause de l'environnement. La session en cours était une démonstration de plus de l'engagement du Premier Ministre et de la résolution du pays à sauvegarder l'environnement.

4. Peu de temps après le Sommet mondial pour le développement durable, à Johannesburg, la session était une occasion importante de s'attaquer aux défis considérables auxquels l'humanité devait faire face pour que les déshérités disposent d'aliments et d'eau. La Conférence devait prendre acte du message du Sommet de Johannesburg et tenir compte du lien très fort qui existait entre les changements climatiques et le développement durable. La lutte contre les changements climatiques était en fait un combat contre la pauvreté. Le développement durable ne serait jamais possible si l'humanité ne remportait pas la lutte contre les changements climatiques; de même, le développement durable était une condition préalable du succès des mesures prises pour faire face au réchauffement de la planète.

5. Le Président a exprimé son espoir que la session en cours, inspirée par le message du Sommet de Johannesburg, ouvrirait de nouvelles possibilités pour atteindre le but final de la Convention.

2. Déclaration de la Secrétaire exécutive

6. La Secrétaire exécutive a remercié le Premier Ministre indien d'être venu assister à la cérémonie d'ouverture de la réunion de haut niveau de la Conférence à sa huitième session. Sa présence prouvait que le Gouvernement et le peuple de l'Inde étaient fermement décidés à accomplir des progrès dans le domaine de la coopération internationale concernant les changements climatiques.

7. Lors du Sommet mondial pour le développement durable, à Johannesburg, la communauté mondiale avait réaffirmé que le développement durable était la stratégie essentielle d'une action commune en vue de l'éradication de la pauvreté, de la protection de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles. L'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto était une question de mois. Le monde a subi les effets néfastes d'un développement qui ne respectait pas les principes de la durabilité. Ces derniers mois, de nombreux pays avaient dû faire face à un nombre sans précédent d'événements météorologiques extrêmes, dont la fréquence et la gravité augmenteraient probablement dans l'avenir. Cette évolution soulignait qu'il était urgent de réduire la vulnérabilité et d'agir sur les plans national et international, compte tenu du principe de responsabilités communes mais différenciées. Elle mettait également en évidence la nécessité d'une coopération entre les responsables des trois conventions de Rio, en particulier au niveau national, et avec d'autres organisations.

8. L'analyse des tendances passées des émissions et des politiques et mesures suggérait que les pays visés à l'annexe I devaient s'employer sans relâche à atteindre les buts du Protocole de Kyoto et à prendre des mesures d'adaptation. Les pays non visés à l'annexe I prenaient des mesures d'adaptation et d'atténuation. Les communications nationales étaient des instruments très importants pour échanger des données d'expérience, tirer des enseignements et engager un dialogue sur l'action à mener. En ce qui concerne la mise en œuvre et la promotion d'une coopération internationale, le mécanisme pour un développement propre devait représenter un instrument important pour établir un lien entre le développement durable et les changements climatiques, et un moyen supplémentaire d'orienter des investissements vers les pays en développement et d'assurer un transfert de technologies en faveur de ces derniers. Le mécanisme pour un développement propre incorporait l'idée d'un partenariat entre le secteur public et le secteur privé et, une fois qu'il fonctionnerait effectivement, il soutiendrait un vigoureux effort vers une utilisation durable de l'énergie, y compris une augmentation de la part de l'énergie renouvelable, qui avait été préconisée par le Sommet mondial pour le développement durable. La Conférence accordait une grande importance au renforcement des capacités et à l'aide aux pays les moins avancés, qui étaient les plus vulnérables de toutes les Parties.

3. Déclaration du Premier Ministre de l'Inde

9. Dans son allocution de bienvenue, le Premier Ministre de l'Inde a déclaré que les changements climatiques planétaires, et leurs répercussions diverses au niveau local, étaient devenus l'un des problèmes environnementaux les plus graves de l'époque contemporaine. La Convention offrait un bon point de départ pour faire face à ce phénomène dans un esprit de coopération entre tous les pays du globe. Elle était également le fruit d'un consensus, la communauté internationale ayant unanimement reconnu que relever le défi que représentaient les changements climatiques faisait partie intégrante du processus visant à instaurer un développement durable, question qui avait été au cœur du Sommet mondial pour le développement durable. Lors de ce sommet, les délégations avaient reconnu que l'éradication de la pauvreté, la modification des modes de consommation et de production, ainsi que la protection et la gestion des ressources naturelles nécessaires au développement économique et social étaient des conditions essentielles pour parvenir à un développement durable.

10. L'Inde, qui avait ratifié la Convention en 1993 et adhéré au Protocole de Kyoto en 2002, était résolue à promouvoir les objectifs d'un développement durable, comme en témoignait l'application dans ce pays de l'un des programmes de mise en valeur des énergies renouvelables – énergie éolienne, énergie solaire, hydroélectricité et gaz naturel – les plus dynamiques au monde. À cet égard, l'Inde s'était également félicitée de la mise en route du mécanisme pour un développement propre. Elle était décidée à œuvrer au renforcement de l'efficacité énergétique et à accroître la part des technologies énergétiques de pointe tout en accordant un rang de priorité élevé à la préservation de ses forêts ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

11. La proportion de gaz à effet de serre émis par l'Inde et tous les autres pays en développement était très faible comparée à celle des pays industriels. Cette situation ne changerait guère dans les prochaines décennies et pourtant les effets néfastes des changements climatiques allaient imposer aux pays en développement une charge disproportionnée. Il était donc nécessaire d'accorder toute l'attention voulue aux préoccupations des pays en développement liées à leur vulnérabilité et à la nécessité pour eux de s'adapter, et de renforcer les capacités dont ils disposaient pour faire face aux phénomènes météorologiques extrêmes.

12. Le Premier Ministre a rejeté les suggestions visant à engager un processus dans le but d'amener les pays en développement à prendre, en matière d'atténuation, des engagements allant au-delà de ceux prévus dans la Convention. Ces suggestions étaient malvenues vu les très faibles émissions de gaz à effet de serre par habitant et le très faible revenu par habitant des pays en développement et vu également qu'à pouvoir d'achat égal, l'intensité d'émission des pays en développement n'était pas supérieure à celle des pays industriels. En conclusion, il a exprimé l'espoir que le principe du développement durable guiderait les délibérations de la Conférence et aiderait toutes les Parties à aller de l'avant afin de surmonter les difficultés que réservait l'avenir.

4. Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

13. Dans son message, dont le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a donné lecture, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a appelé l'attention sur le fait que la huitième session de la Conférence des Parties était la première à se tenir depuis le Sommet mondial pour le développement durable à Johannesburg. Le consensus qui s'était dégagé lors du Sommet avait des incidences considérables dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques et leurs effets néfastes. Outre celui relatif à la stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre, divers engagements avaient été pris dans des domaines en rapport avec l'ordre du jour de la session en cours de la Conférence, comme l'appui technique et financier, le renforcement des capacités, la diffusion de technologies novatrices, l'observation systématique et l'échange de données scientifiques.

14. Le Sommet de Johannesburg avait également permis une avancée par rapport à ce qui avait été convenu à Rio dans le domaine de la consommation et de la production durables. Cela aurait un impact majeur sur l'énergie, notamment les énergies renouvelables, les marchés de l'énergie, l'efficacité énergétique et l'accès à l'énergie. Dans tous ces domaines, le plan de mise en œuvre des résultats du Sommet représentait un progrès important. Il s'agissait à la session en cours de voir si, et dans quelle mesure, les démarches, objectifs et méthodes arrêtés à Johannesburg pouvaient servir de base de coopération dans le cadre de la Conférence des Parties.

15. Tout comme le Sommet de Johannesburg, la huitième session de la Conférence des Parties marquait une transition: l'accent était mis de plus en plus sur la mise en œuvre des décisions qui avaient été prises. Cela recouvrait beaucoup de choses: des engagements clairs de la part

des gouvernements quant aux buts, aux objectifs et, le cas échéant, à la fourniture de ressources financières et techniques; des mécanismes propres à garantir le respect du principe de responsabilité; et la mise en place de partenariats constructifs entre le secteur public et le secteur privé. Le Protocole de Kyoto prévoyait l'application de méthodes novatrices dans tous ces domaines et devrait, lorsqu'il entrerait en vigueur, apporter une contribution majeure.

16. Au Sommet de Johannesburg, le Secrétaire général avait appelé un plus grand sens des responsabilités communes au niveau mondial. La Convention et le Protocole de Kyoto étaient la concrétisation de cet état d'esprit dans un domaine crucial. Leurs objectifs, ainsi que les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et la recherche d'un développement durable devaient être poursuivis avec vigueur et détermination si l'on voulait que l'humanité investisse dans la survie et la sécurité des générations futures, ce qu'elle aurait déjà dû faire depuis longtemps. Dans cet esprit, le Secrétaire général a souhaité que les travaux de la session soient couronnés de succès.

B. Tables rondes

17. À la 4^e séance plénière, le 30 octobre, les ministres et chefs de délégation se sont réunis pour la première des trois tables rondes organisées sur le thème général de l'application de la Convention et du Protocole de Kyoto. Cette première table ronde, qui portait sur le «Point de la situation» était coprésidée, à l'invitation du Président, par M^{me} Margaret Beckett, Secrétaire d'État à l'environnement, à l'alimentation et aux questions rurales du Royaume-Uni.

À l'invitation du coprésident, les représentants de la Nouvelle-Zélande, de Tonga, du Mexique, du Japon, de la Chine et du Danemark ont lancé le débat. Au cours des échanges de vues qui ont suivi, la Conférence a entendu des déclarations des représentants de 31 Parties et de deux organisations non gouvernementales.

18. À la 5^e séance plénière, le 31 octobre, les ministres et chefs de délégation se sont réunis pour la deuxième table ronde consacrée aux «Changements climatiques et développement durable». À l'invitation du Président, la table ronde a été coprésidée par M. Mohammed Valli Moosa, Ministre sud-africain des questions d'environnement et du tourisme. Les représentants de l'Ouganda, de la Slovaquie, de la Colombie, des États-Unis d'Amérique, de l'Allemagne

et de Maurice ont lancé le débat. Par la suite, la Conférence a entendu des déclarations des représentants de 27 Parties et d'une organisation non gouvernementale.

19. À la fin de la deuxième table ronde, à la 6^e séance plénière, le 31 octobre, le Président a exprimé sa gratitude envers les deux coprésidents pour leur conduite des débats. Résumant un certain nombre des principaux points abordés au cours des tables rondes, il a déclaré que les interventions avaient clairement fait apparaître l'existence de preuves concrètes des effets des changements climatiques dans les pays. Il ressortait de ces interventions que les changements climatiques ne relevaient plus du domaine de la théorie et des spéculations scientifiques mais avaient commencé à se faire sentir sur la vie des populations. Beaucoup d'interventions avaient évoqué tout ce qui restait à faire pour mettre en œuvre et poursuivre les travaux prévus par la Convention et le Protocole de Kyoto, en dépit des efforts accomplis par les Parties visées à l'annexe I et par les autres Parties. Au cours de la première table ronde, les Parties avaient insisté sur l'ampleur des problèmes à affronter et les lacunes qui existaient encore dans la recherche de solutions. La deuxième table ronde avait apporté d'utiles informations sur la relation entre les changements climatiques et le développement durable. De nombreux orateurs avaient insisté sur les liens entre le développement économique et le développement durable, et diverses observations au sujet de l'interdépendance des deux domaines avaient fait valoir que le développement durable dépendait de la croissance économique. Au cours du débat, des échanges de vues avaient également porté sur le fait que les changements climatiques et le réchauffement de la planète constitueraient d'ici peu l'un des plus grands obstacles au développement économique. Les Parties avaient donc pris bonne note de l'urgence de mettre en œuvre le Protocole de Kyoto. D'autres questions évoquées par les orateurs comprenaient l'atténuation, l'adaptation et l'équilibre entre les deux, le lien entre le mécanisme pour un développement propre et le développement durable et le rôle de l'énergie renouvelable.

20. Après avoir résumé succinctement les deux premières tables rondes à la 6^e séance plénière, le Président a invité les Parties à prendre la parole pour la troisième table ronde consacrée à la «synthèse». Par la suite, la Conférence a entendu des déclarations des représentants de 30 Parties.

21. À la fin du débat, le Président a exprimé sa gratitude envers tous les orateurs et déclaré qu'ils avaient contribué à des échanges de vues précieux et productifs qui constitueraient

une bonne base pour que les Parties puissent aller de l'avant. Abstraction faite des débats en séances plénières, il avait tenu des consultations avec les grands groupes et certains États membres afin de recevoir leurs observations et suggestions au sujet de la proposition initiale concernant la déclaration de Delhi envisagée, qui avait été remise aux délégations le 28 octobre. Compte tenu des diverses suggestions et contributions, il avait essayé de recenser les points sur lesquels il existait un consensus explicite. Ces points avaient été incorporés dans un texte révisé de la Déclaration proposée, qui serait distribué aux délégations. Le Président a suggéré que les délégations qui estimerait nécessaire d'aborder tel ou tel point ne figurant pas dans le texte révisé de la proposition devraient se mettre en rapport avec d'autres groupes ou délégations afin de chercher à obtenir un consensus sur l'incorporation du point en question. Cela étant, la Déclaration ne devait pas servir à inclure de nouveaux processus ou de nouvelles actions qui pourraient conduire à de nouveaux engagements ou à la mise à contribution des pays en développement qui devraient supporter de nouvelles charges. En conclusion, il a invité les porte-parole des groupes à participer à de nouveaux échanges de vues afin d'obtenir un consensus sur la Déclaration.

C. Conclusion

[à compléter]

D. Autres déclarations

1. Déclarations des organismes des Nations Unies et organisations apparentées

22. À la 3^e séance plénière, le 30 octobre, des déclarations ont été faites par le Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le Directeur général adjoint du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Directeur du département de l'environnement de la Banque mondiale.

2. Déclarations des organisations intergouvernementales

23. À la 3^e séance plénière, le 30 octobre, des déclarations ont été faites par le Secrétaire général de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), le Secrétaire général

de l'Asian-African Legal Consultative Organization (AALCO) et le Directeur de la Division des infrastructures, Asie du Sud-Est, de la Banque asiatique de développement (BAsd).

3. Déclarations des organisations non gouvernementales

24. À la 3^e séance plénière, le 30 octobre, des déclarations ont été faites par le Coordonnateur de Climate Action Network, South Asia, au nom de Climate Action Network (CAN), et par le Responsable pour le développement durable, Powergen UK, au nom des organisations commerciales et professionnelles.

[à compléter]
